



European Bank
for Reconstruction and Development

TERMS OF REFERENCE
Morocco Environmental and Social Impact Assessment for
El Menzel pumping storage power plant

CONTENTS

1 Background	2
2 Applicable environmental and social requirements	2
3 Objectives of the Assignment	3
4 Scope of Work	3
5 Implementation Arrangements	4
6 Deliverables	4
7 Technical and financial proposals	6

1 | BACKGROUND

The European Bank for Reconstruction and Development (the “EBRD” or the “Bank”) is considering providing financing to the National Office of Water and Electricity of Morocco (“Direction Hydraulique et Renouvelables de l’ONEE - Branche Electricité” or “ONEE”) for the development of one 300MW pump storage power plant in Morocco, alongside with EIB and KfW. The site has been identified by ONEE for this project: El Menzel site.

The project is a Category A for the EBRD, EIB and KfW and as such requires an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) aligned with the environmental and social policies of the Lenders. The project also requires an ESIA as per national regulation (Law 12-03 of Kingdom of Morocco).

The Bank now intends to engage a consultant (“the Consultant”) to carry out an Environmental and Social Impact Assessment of the project, including preparation of the documentation requested for the ESIA as per national regulation, and including the public consultation process as per Lenders and national regulation requirements (“the Assignment”).

2 | APPLICABLE ENVIRONMENTAL AND SOCIAL REQUIREMENTS

The ESIA study is to be carried out in accordance with the following Applicable Requirements:

- Applicable local, national and regional laws, regulatory requirements and policies, including those related to concessions, land acquisition, resettlement, ethnic minorities, social and environmental protection, environmental and social impact assessments and operations of renewable assets;
- The EBRD’s Environmental and Social Policy (2019) and its Performance Requirements (“PRs”), including relevant European Union directives;
- The EBRD Environmental and Social Guidance Note for Hydropower projects;
- The IFC’s Environmental and Social Sustainability Policy (2012) and its Performance Standards on Environmental and Social Sustainability, (“IFC Performance Standards”);
- The World Bank Group’s Environmental, Health and Safety (EHS) Guidelines, including the General EHS Guidelines and relevant sectoral EHS Guidelines (e.g. Environmental, Health, and Safety Guidelines for Electric Power Transmission and Distribution);
- The Environmental Health and Safety Approaches for Hydropower Projects (IFC Good Practise Handbook, 2018);
- The Stakeholder Engagement: A Good Practice Handbook for Companies Doing Business in Emerging Markets (IFC, 2007);
- The UN Basic Principles and Guidelines on Development-based Evictions and Displacement, namely §§ 42, 49, 52, 54 and 60), and guidance provided within the IFC (2002) Handbook for Preparing a Resettlement Action Plan and World Bank (2004) Involuntary Resettlement Sourcebook;
- The EIB environmental and social standards;
- The EIB’s Environmental, Climate and Social Guideline on Hydropower Development (Draft, 2018);
- The KfW Sustainability Guideline (2016);

- The Guidelines on Incorporating Human Rights Standards and Principles, including Gender, in Programme Proposals for Bilateral German Technical and Financial Cooperation;
- The Equator Principles;
- Relevant international conventions and protocols relating to environmental and social issues to which Morocco is a signatory and/or, as transposed into national legislation;
- Good International Industry Practices (“GIIPs”), where relevant.

3 | OBJECTIVES OF THE ASSIGNMENT

In alignment with the Applicable Requirements, the objective of the Assignment is to prepare the documentation and conduct stakeholder engagement in order to (i) present documents necessary to the environmental permit of the project (as defined in the Moroccan regulation) and (ii) allow financial closure of the project by the Lenders.

The scope of the Assignment includes the El Menzel pump storage power plant and the transmission line, as well as associated facilities such as: access roads, temporary infrastructures, borrow pit, spoil disposal, etc. As an indication, the length of the transmission line is estimated to 20 km,(to be confirmed once the connection study is completed).

The Assignment also includes the requirement to prepare the ESIA in compliance with the general principles as below and the environmental and social policies of the Lenders:

- Application of the mitigation hierarchy
- Identification and assessment of cumulative impacts in relation to other projects or programmes in the project area of influence
- Integration of Good International Practice.

4 | SCOPE OF WORK

The Consultant will conduct the following tasks:

- Task 1: Review of available information (including the Environmental and Social Scoping Study conducted dated July 2019). The Scoping Study will be provided to the Consultant upon contract award – or if requested by the Consultant during proposal preparation (subject to signing a confidentiality agreement).
- Task 2: Site visit and initial report. The Consultant will do an initial site visit, in order to meet with ONEE, to familiarize with the project context by visiting project area of influence, and meet with key stakeholders (including an initial public consultation). The Consultant will issue an Inception Report after completion of the initial site visit (including a planning for the next phases of the Assignment).
- Task 3: Preparation of the ESIA report, including the detailed environmental and social field surveys. The ESIA report will include a project description, the legal context, an alternative analysis, an environmental and social baseline, an analysis of impacts including cumulative impacts, an environmental and social management plan, and a non-technical summary.

- Task 4: Preparation of the Land Acquisition and Livelihood Restoration Framework (LARF).
- Task 5: Validation of the ESIA by National Authorities, in order to obtain the environmental permit (“Certificat d’Acceptabilité Environnementale”).
- Task 6: Preparation of supporting documents: Stakeholder Engagement Plan (SEP), Environmental and Social Action Plan (ESAP), Non-Technical Summary (NTS). Task 6 also includes the public consultation necessary before documents finalisation.

The detailed Scope of Work is presented in Annex 1 of these Terms of Reference in French, as the working language of this Assignment.

5 | IMPLEMENTATION ARRANGEMENTS

The Consultant will report on all aspects of the assignment and liaise with the Bank’s Operation Leader (the OL) and the Bank’s Environmental and Sustainability Department representative, based at EBRD headquarters in London, as well Company’s representative .

This will include a monthly progress report (by email) describing the progress of the activities and confirming compliance with deadlines.

The ONEE will provide the Consultant with access to, or copies of all, relevant information (all or most in French language). The Consultant will make a detailed review of this information. The Consultant will bear the cost of any necessary translations.

The working language during the implementation of the Assignment will be French.

The implementation is phased and second phase is subject to further confirmation from the Bank:

- Phase 1: Implementation of the Biodiversity field surveys covering the Spring 2020 period
- Phase 2: Implementation of the other parts of the ESIA. Phase 2 is divided into two parts:
 - Phase 2a: Environmental and Social baseline of the project area of influence (pump storage power plant, access, transmission lines). This phase will cover the project alternatives and will allow informing the multi-criteria analysis conducted in the technical studies, in order to select a project alternative.
 - Phase 2b: Description of the selected alternative and of its impacts. This phase will include the project description (selected option), the definition of the project impacts and of the mitigation measures during construction and operation phases.

6 | DELIVERABLES

The deliverables will be submitted to the Lenders and then to ONEE.

The main deliverables are as follow:

- ESIA, in French and Arabic ;
- LARF, in French and Arabic;
- SEP, in French and Arabic;

- ESAP, in French, Arabic and English;
- NTS, in French, Arabic and English.

Phase 1 :

Deliverable	Schedule	Language
Report on Biodiversity Baseline – Spring 2020 - draft version	3 weeks after site visit	French
Report on Biodiversity Baseline – Spring 2020 - draft version	2 weeks after receiving Lenders and ONEE’s comments (respectively)	French

Phase 2:

Deliverable	Schedule	Language
Inception report	3 weeks after initial site visit	French
Monthly progress report by email	Monthly	French
<i>Phase 2a</i>		
Optimisation Note on the alternatives on an E&S angle (in order to inform the technical studies and to contribute to the optimisation of the selection of the project alternative)	3 weeks after site visit	French and English
<i>Phase 2b</i>		
LARF and SEP – draft versions	2 months after the social baseline field survey	French
ESIA, ESAP, NTS - draft versions	2 months after the environmental baseline field survey	French
ESIA, LARF, SEP, ESAP and NTS –	2 weeks after receiving	French and Arabic

Deliverable	Schedule	Language
versions for public consultation	Lenders and ONEE's comments (respectively)	(et Arabic for ESAP and NTS)
Minutes of public consultation meetings	7 days after the end of the official disclosure period	French and Arabic
ESIA and LARF – final versions	15 days after the end of the official disclosure period	French and Arabic

7 | TECHNICAL AND FINANCIAL PROPOSALS

The Consultant's technical proposal shall include:

- Methodology and approach for the Assignment.
- Consultant experience in:
 - Hydroelectricity sector
 - Project geographical area and more specifically Morocco
 - Preparation of ESIA in accordance with the Applicable Requirements
 - Preparation of LARF in accordance with the Applicable Requirements
- CVs of the main experts and relevant experience (no more than 4 pages per CV),
- A financial proposal shall identify distinctly the costs for phase 1 and the costs for phase 2. Phase 1 needs to be launched before phase 2, in order to ensure that the Spring season 2020 is not missed for biodiversity field surveys. The date for phase 2 start will depend on the overall progress of the investment. The technical and financial proposals shall be submitted in English, with a summary in French.

Participation of experienced and reputable local experts will be a key aspect of bid evaluation.

Annex 1 – Detailed Terms of Reference in French

Termes de Référence - Etude d'Impact Environnementale et Sociale Station de Transfert d'Energie par pompage de El Menzel

SOMMAIRE

1 Introduction	8
2 Exigences environnementales et sociales applicables	8
3 Objectif de la Mission	9
4 Documentation disponible	9
5 Spécifications détaillées de la Mission	10
5.1 Tâche 1: Revue des informations disponibles	10
5.2 Tâche 2: Visite de terrain et Rapport Initial	11
5.3 Tâche 3: Rapport d'EIES	12
5.3.1 Description du Projet	12
5.3.2 Cadre réglementaire et institutionnel	12
5.3.3 Analyse des alternatives	13
5.3.4 Etat initial environnemental	13
5.3.5 Etat initial social	14
5.3.6 Analyse des impacts physiques	15
5.3.7 Analyse des impacts environnementaux	16
5.3.8 Analyse des impacts sociaux	17
5.3.9 Analyse des impacts cumulatifs	18
5.3.10 Plan de gestion et de suivi environnemental et social (PGES)	18
5.3.11 Résumé non-technique de l'EIES[[]]	18
6 Tâche 4: Cadre d'Acquisition des Terres et de Restauration des Moyens de Subsistance	18
7 Tâche 5: Validation de l'étude d'impact par les Autorités Marocaines	20
8 Tâche 6: Documents de support	20
8.1 Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)	20
8.2 Plan d'Action Environnemental et Social (PAES)	22
8.3 Résumé Non-Technique (RNT)	22
8.4 Finalisation de la documentation E&S	22
8.5 Consultation Publique	22

9 Mise en œuvre	23
10 Synthèse des livrables	24
11 Offre technique et financière	25

8 | INTRODUCTION

La Banque Européenne d'Investissement (la "BEI"), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la "BERD") et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (la "KfW"), ensemble désignés comme les "Bailleurs", envisagent le financement de la nouvelle Station de Transfert d'Energie par Pompage (STEP) de El Menzel, d'une capacité de 300MW pendant 5 heures (le "Projet"), projetée par la Direction hydraulique et renouvelable de l'Office National de l'Eau et de l'Electricité du Maroc ("ONEE").

Le Projet est de catégorie "A" pour la BEI, la BERD et la KfW, et requiert à ce titre une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) conforme aux politiques environnementales et sociales des Bailleurs. Le Projet requiert également une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) au titre de la loi 12-03 du Royaume du Maroc.

Les Bailleurs souhaitent engager un consultant (le "Consultant") pour mener une Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet (EIES) du Projet, incluant l'information nécessaire à l'EIE requise au titre de la législation nationale, et conduire les processus de consultation publique requis par les Bailleurs et au titre de la législation Marocaine (la "Mission").

9 | EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES APPLICABLES

La Mission devra être conduite de façon à assurer la conformité du Projet avec les exigences environnementales et sociales (les "Exigences Applicables") suivantes:

- La législation Marocaine relative aux questions environnementales et sociales, ainsi que les règles, normes et standards applicables au Projet au titre de cette législation;
- La Politique environnemental et sociale de la BERD (datée de 2019) et les exigences de performance qui y sont décrites;
- Le guide Environmental et Social de la BERD pour les projets hydroélectriques;
- Les guides d'application des Exigences de Performance 5 et 6 de la BERD;
- Les normes de performance de la SFI (datées de 2012);
- Les directives du Groupe de la Banque mondiale sur l'Environnement, la Santé et la Sécurité (ESS), y compris les directives générales ESS et les directives sectorielles ESS pertinentes (par exemple, les directives relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité pour le transport et la distribution de l'énergie électrique);
- Le manuel de bonnes pratiques ESS pour les projets hydroélectriques (SFI, 2018);
- Le manuel de bonnes pratiques en termes d'engagement des parties prenantes pour les entreprises sur les marchés émergents (SFI, 2007);
- Les Principes et directives de base des Nations Unies sur les expulsions et les déplacements, ainsi que les orientations fournies dans le Manuel de la SFI (2002);
- Les standards environnementaux et sociaux de la BEI;

- Les lignes directrices environnementales, sociales et climatiques de la BEI pour le secteur hydroélectrique (2019);
- Les lignes directrices de la KfW sur la durabilité (2016).
- Les Lignes directrices relatives à l'intégration de normes et de principes concernant les droits humains, notamment le genre, dans les propositions de programme de coopération technique et financière bilatérale allemande 1;
- Les directives volontaires pour une gouvernance responsable de la tenure des terres, des forêts et des pêches (VGGT)²;
- Le « Code de conduite des Nations Unies pour les responsables de l'application des lois »³ et les « Principes de base sur le recours à la force et le contrôle des armes à feu par les responsables de l'application des lois »⁴;
- Les directives de World Commission of Dams (WCD)

10 | OBJECTIF DE LA MISSION

En conformité avec les Exigences Applicables, l'objectif de la Mission est de préparer la documentation et de conduire les consultations nécessaires (i) à la présentation des documents requis pour l'obtention du permis environnemental du Projet (tel que défini par la Législation Marocaine) et (ii) à la clôture financière du Projet par les Bailleurs.

La Mission couvre la STEP de El Menzel et la ligne de transmission, ainsi que l'ensemble des infrastructures associées, au sens des politiques des Bailleurs, notamment: les routes d'accès, les ouvrages de raccordement au réseau, les infrastructures temporaires, et les zones d'emprunt ou de déblais. A titre indicatif, la longueur de la ligne de transmission est estimée à une vingtaine de kilomètres, sous réserve de confirmation lorsque l'étude de raccordement sera disponible.

La Mission intègre implicitement l'obligation de préparer l'EIES en cohérence avec les principes généraux suivants des politiques environnementales et sociales des Bailleurs:

- L'application de la hiérarchie d'atténuation lors de la définition des mesures d'atténuation;
- La prise en compte et l'évaluation des impacts cumulatifs relatifs aux autres projets ou programmes connus ou prévus dans la zone d'influence du Projet;
- La prise en compte et l'intégration dans le Projet des Bonnes Pratiques Internationales.

11 | DOCUMENTATION DISPONIBLE

Une étude de cadrage du Projet a été préparée en 2019. Cette étude peut être transmise sur demande aux entreprises qui souhaitent remettre une offre technique et financière pour la réalisation de la Mission. Elle fournit les éléments les plus récents et les plus détaillés relatifs au Projet, d'un point de vue environnemental et social.

1

http://www.bmz.de/en/zentrales_downloadarchiv/themen_und_schwerpunkte/menschenrechte/Leitfaden_PV_2013_en.pdf (en anglais)

² http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/newsroom/docs/VG_FR_March_2012_final.pdf

³ <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/LawEnforcementOfficials.aspx> (en français)

⁴ <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/UseOfForceAndFirearms.aspx> (en français)

L'étude de cadrage est complétée par les éléments techniques suivants mentionnés dans l'étude de cadrage comme des prérequis à la préparation de l'EIES. Ces éléments sont existants ou en cours de préparation, et seront transmis au démarrage de la Mission:

- La définition de la variante de bassin inférieur (sur la base des trois variantes envisagées dans l'étude de cadrage);
- La définition des principales dimensions (volume et superficie des bassins, volumes des déblais et remblais) et le principe d'implantation des infrastructures permanentes (routes, poste, usine...).
- La définition d'un corridor pour la ligne de transport de l'énergie évitant les zones habitées ou la proximité (moins de 1km) des ZICO et sites RAMSAR.
- Une confirmation de la possibilité ou de l'impossibilité d'un usage opportuniste des réservoirs amont et/ou aval pour une centrale photovoltaïque flottante.

La documentation disponible peut ne pas définir précisément la localisation ou la dimension de certaines des composantes du Projet, telles que des infrastructures temporaires, des zones d'emprunt ou des zones de déblais: le Consultant utilisera dans ce cas une approche prescriptive pour orienter dans l'EIES la définition de ces composantes vers des solutions permettant d'éviter ou de minimiser les impacts environnementaux et sociaux.

12 | SPÉCIFICATIONS DÉTAILLÉES DE LA MISSION

Le Consultant effectuera les tâches suivantes:

12.1 | TÂCHE 1: REVUE DES INFORMATIONS DISPONIBLES

Le Consultant va dans le cadre de cette tâche:

- Revoir la documentation de Projet disponible, incluant:
 - L'étude de cadrage.
 - Les études techniques antérieures à l'étude de cadrage, notamment la revue menée en 1997 par Electricité de France (EDF) de l'avant-projet sommaire produit en 1981 par le bureau d'études SAFEGE.
 - Les études techniques ultérieures à l'étude de cadrage.
- Identifier et revoir les documents stratégiques ou directeurs pertinents pour le Projet, notamment: le plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau du bassin du Sébou et les schémas directeurs d'aménagement nationaux, régionaux ou locaux.
- Mener une recherche sur internet et parmi les médias les plus populaires sur le Projet et son environnement naturel et social, afin d'identifier la publicité (bonne, neutre ou mauvaise) dont le Projet a bénéficié, ainsi que les problématiques environnementales et sociales particulières au milieu dans lequel il va se dérouler et qui ont fait l'objet d'une publicité par voie de presse ou d'internet.
- Identifier si d'autres Projets ou Programmes susceptibles d'avoir des impacts cumulatifs avec l'une des composantes du Projet (la STEP, la ligne, etc...) sont en cours de préparation ou de construction;
- Collecter les textes les plus récents de la législation Marocaine, relatifs aux problématiques environnementales et sociales pertinentes dans le cadre du Projet;

- Identifier et revoir les procédures environnementales et sociales de l'ONEE, écrites ou relevant de pratiques habituelles, notamment celles relatives à (i) la gestion environnementale et sociale des Projets, (ii) la mise en œuvre des exigences des EIE et des EIES, (iii) la formulation de spécification E&S contractuellement engageantes pour les entreprises de travaux et cohérentes avec l'EIE/EIES des projets, et le suivi de leur bonne mise en œuvre par les des entreprises de travaux, (iv) l'engagement des parties prenantes et (v) l'acquisition de terrains et la mise en œuvre de mesures de restauration des moyens de subsistance.

12.2 | TÂCHE 2: VISITE DE TERRAIN ET RAPPORT INITIAL

A la suite de la Tâche 1, le Consultant mènera une première visite de terrain, avec les objectifs suivants:

- Rencontrer l'ONEE et consolider la compréhension des activités et des plans de l'ONEE en relation avec le Projet.
- Visiter la zone d'influence du Projet, afin de planifier et organiser les visites et enquêtes de terrain détaillées à mener dans le cadre de la Tâche 3.
- Prendre connaissance de l'environnement du Projet, en termes sociaux et environnementaux, afin d'améliorer la connaissance acquise au cours de la Tâche 1 et organiser les tâches suivantes. Cette activité devrait inclure une cartographie SIG des installations et des habitats naturels ou modifiés dans la zone d'influence directe du Projet, un examen des lieux de résidences, des activités socio-économiques (y compris les activités informelles), des infrastructures publiques, des espaces sociaux et de loisirs, des sites sensibles (écoles, centres de santé, cimetières, sites religieux ou archéologiques, etc.), des moyens de subsistance et des communautés situées directement à proximité du site ou à proximité.
- Rencontre avec les principales parties prenantes, consultation publique initiale et établissement d'une cartographie des parties prenantes en vue de la préparation du plan d'engagement des parties prenantes.

Au terme de la Tâche 2, le Consultant fournira aux bailleurs un **Rapport Initial**. Ce rapport inclura:

- les points clés identifiés au cours des Tâches 1 et 2
- une description des hypothèses à valider, des risques et des points bloquants éventuels pour la suite de la mission
- un compte-rendu de la consultation publique initiale
- une liste des documents ou informations devant être fournis par l'ONEE (tel que préalablement discuté avec l'ONEE)
- un planning détaillé mis à jour de préparation de l'EIES, du CATR et des consultations publiques.

12.3 | TÂCHE 3: RAPPORT D'EIES

À la suite des tâches 1 et 2, le Consultant préparera le **Rapport d'Etude d'Impact Environnementale et Sociale**.

La structure de l'EIES et son contenu devront répondre aux exigences de la législation Marocaine et des politiques E&S des Bailleurs. L'EIES comprendra l'ensemble des cartes et illustrations nécessaires à une bonne compréhension du Projet et de l'analyse de ses risques et impacts environnementaux et sociaux. L'EIES sera rédigée dans un langage qui soit compréhensible par la majorité du public.

Dans le cadre de la Tâche 3, le Consultant devra organiser et mener dans la zone du Projet tous les travaux de terrains et les enquêtes nécessaires à collecte des données environnementales et sociales en vue de l'analyse des impacts du Projet.

L'EIES inclura les éléments décrits dans les sous-chapitres ci-après, ainsi que tout élément supplémentaire nécessaire (i) à la bonne compréhension de l'EIES ou (ii) à la conformité de l'EIES avec les Exigences Applicables.

12.3.1 | Description du Projet

Le Consultant produira une description des composantes du Projet, défini comme la STEP, la ligne de transmission, l'ensemble des infrastructures qui seront construites par et pour le Projet. Les infrastructures associées (telles que définies par les bailleurs) seront également décrites, avec une description des tierces parties impliquées dans leur construction ou exploitation. La description du Projet inclura les cartes nécessaires à une bonne compréhension du Projet, ainsi que:

- Le cas échéant, la confirmation de la possibilité d'un usage opportuniste des réservoirs amont et/ou aval pour une centrale photovoltaïque flottante;
- Une description de la localisation générale et détaillée du Projet ;
- Une description des caractéristiques physiques de l'ensemble du Projet, y compris, des besoins en matière d'utilisation des terres lors des phases de construction et d'exploitation, ainsi que la nature et les quantités des matériaux et les ressources en eau qui seront utilisés ;
- Une estimation des types et des quantités de résidus et d'émissions attendus (pollution de l'eau, de l'air, du sol et du sous-sol, bruit, vibrations, lumière, champs électromagnétiques), et des types et des quantités de déchets solides ou liquides produits durant les phases de construction et d'exploitation.
- Une description des principales caractéristiques de la phase opérationnelle du Projet : la demande et l'utilisation de l'énergie, et les ressources en eau nécessaires ;
- Le nombre et les niveaux de qualifications des emplois générés par le Projet en phase de construction puis d'exploitation ;
- Le planning de préparation et de réalisation des travaux.

12.3.2 | Cadre réglementaire et institutionnel

Le Consultant produira une description du cadre réglementaire et institutionnel applicable au Projet:

- Une description des institutions impliquées dans la mise en œuvre du Projet (ONEE, Représentations décentralisées de l'Etat, bailleurs, gestionnaires des aires protégées, gestionnaires de bassins, régulateurs, etc...).
- Une description des lois nationales, des traités et conventions internationaux ratifiés par le Maroc et des exigences des bailleurs de fonds applicables au Projet.
- Une description des normes et standards de l'Union Européenne pertinents pour le Projet et pouvant être respectés au titre des bonnes pratiques internationales.

12.3.3 | Analyse des alternatives

Le Consultant produira une analyse des alternatives au Projet:

- Une justification générale des objectifs du Projet.
- Une description des alternatives et des options techniques qui ont été examinées lors des études techniques préalables et de l'étude de cadrage et une indication des principales raisons des choix effectués, incluant notamment une comparaison des incidences environnementales et sociales montrant l'application de la hiérarchie d'atténuation.

12.3.4 | Etat initial environnemental

Le Consultant produira une description des aspects pertinents de l'état actuel environnemental (état initial) et un aperçu de ses dynamiques et de son évolution probable en l'absence de mise en œuvre du Projet, y compris pour la STEP, la ligne de transmission et toutes les infrastructures du Projet, en distinguant les infrastructures associées. Cette description inclura:

- La définition de la zone d'influence environnementale du Projet.
- Une description des paysages et du cadre physique: relief, sols, climat, hydrologie et régimes sédimentaires.
- Une cartographie des habitats naturels et des habitats modifiés (tels que définis par la BEI et la SFI) dans la zone d'influence de l'aménagement hydroélectrique.
- Une cartographie des habitats naturels et modifiés dans le corridor de la ligne de transmission, sur la base d'images satellitaires et d'une vérification sur le terrain.
- Une cartographie des aires protégées, des ZICO et des sites Ramsar à proximité du corridor de la ligne.
- Une description des services écosystémiques.
- Un inventaire des espèces et de leur utilisation saisonnière de l'espace et des habitats dans la zone d'influence de l'aménagement hydroélectrique, mené sur la base des éléments suivants:
 - une revue des indications et des espèces/habitats cibles présentés par l'étude de cadrage;
 - les observations faites lors de la visite de terrain(Tâche 2);
 - une revue bibliographique de la littérature scientifique relative à la zone du Projet;
 - une extraction des données de l'UICN sur la distribution des espèces de faune et de flore (nota: ce travail a été réalisé pour l'étude de cadrage, et le Consultant pourra donc se limiter aux mises à jour de la base de données de l'UICN depuis 2018);

- des enquêtes de terrain menées à des périodes pertinentes⁵, ciblant les espèces présentant un enjeu de conservation au sens de la BERD, de la BEI et de la SFI, parmi la flore terrestre et aquatique, les oiseaux, les reptiles et amphibiens, les chiroptères, les insectes, les poissons et les invertébrés aquatiques. Les méthodes pour les enquêtes de terrain doivent être expliquées dans l'offre technique, et les options pour les enquêtes de terrain relatives à la biodiversité doivent être justifiées.

L'inventaire des espèces devra fournir les informations nécessaires à l'évaluation des risques pour les caractéristiques prioritaires de la biodiversité (BERD), ainsi qu'aux évaluations d'habitats critiques (BERD, BEI et SFI), y compris une cartographie des aires écologiquement appropriées des espèces (ou taxons) concernées, montrant les zones potentiellement impactées par le Projet.

12.3.5 | Etat initial social

Le Consultant produira une description des aspects pertinents de l'état actuel social (état initial) et un aperçu de ses dynamiques et de son évolution probable en l'absence de mise en œuvre du Projet, y compris pour la STEP, la ligne de transmission et toutes les infrastructures du Projet, en distinguant les infrastructures associées. Cette description inclura:

- La définition de la zone d'influence sociale du Projet.
- La population, sa démographie et son organisation sociale et administrative.
- La santé humaine et l'accès aux services publics.
- Les voies de circulation et le trafic de véhicules.
- Une description et une cartographie de l'utilisation des sols et des rivières dans la zone d'influence de l'aménagement hydroélectrique.
- Les dynamiques de l'emploi local et la disponibilité en main d'œuvre qualifiée et non-qualifiée.
- Une analyse des vulnérabilités.
- Une analyse de la problématique genre.
- Une description de la situation cadastrale, de la propriété des terres et de l'usage des terres.
- Une description et cartographie des biens susceptibles d'être impactés par le Projet, et notamment des sites sensibles aux nuisances (écoles, centres de santé, cimetières, sites religieux ou archéologiques, etc.) ou aux impacts visuels (sites touristiques, culturels, culturels, historiques ou archéologiques).
- Une estimation du nombre de personnes susceptibles d'être concernées par un déplacement économique ou un déplacement physique.

⁵ L'étude de cadrage indique une préférence pour la période de février à juin - le Consultant pourra proposer un calendrier différent, dans la mesure où la pertinence de ce calendrier au regard de l'écologie des espèces visées est justifiée.

12.3.6 | Analyse des impacts physiques

Sur la base des résultats des tâches 1 et 2, de l'étude de cadrage, de la description du Projet et de l'analyse de l'état initial, le Consultant procédera à une analyse des impacts physiques et à la définition de mesures d'atténuation (suivant la hiérarchie d'atténuation), incluant:

- Une définition de la zone d'influence physique du Projet.
- Une analyse des impacts physiques du Projet (et, le cas échéant, des mesures d'atténuation nécessaires) durant les phases de construction et d'exploitation de la STEP, de la ligne de transmission et de toutes les infrastructures du Projet, en distinguant les infrastructures associées, sur:
 - Les sols (emprise et érosion): Déterminer si les zones d'emprunt et de déblais ont été planifiées conformément aux bonnes pratiques internationales et en particulier aux objectifs de minimisation des risques liés à l'utilisation temporaire des sols et à l'érosion. Déterminer si les risques d'érosion autour des réservoirs ou aux contacts (points de prélèvement et de rejet) de l'Oued Sébou ont été évalués. Examiner la pertinence des mesures de contrôle de l'érosion et de revégétalisation proposées pour réhabiliter les zones temporaires requises pour les activités du Projet ou pour protéger les zones exposées à l'érosion à la suite de la création et de l'exploitation de la STEP et de la ligne de connexion au réseau;
 - Les dynamiques hydrauliques et sédimentaires: vérifier si l'aménagement sera impacté ou non par les crues et les apports sédimentaires des Oueds Zgane et Sébou, en tenant compte de la dynamique de la retenue d'Allal El Fassi.
 - La qualité des eaux dans les réservoirs et dans les cours d'eau adjacents.
 - La disponibilité des ressources en eau pour les populations et les écosystèmes, et le cas échéant, la définition de limites (débit minimum, prélèvement ou rejet maximum...) à respecter par le Projet.
 - Les émissions et rejets atmosphériques (gaz, bruits et vibrations).
 - Les émissions de déchets solides et liquides.
 - Les risques de pollution des sols ou des eaux.
 - Les émissions de gaz à effet de serre (GES) - estimation des émissions nettes évitées, en se référant aux recommandations de la BERD pour l'estimation des émissions de GES.
 - Les impacts du changement climatique - description qualitative et registre des risques, en se référant au guide de l'International Hydropower Association pour la résilience climatique des aménagements hydroélectriques (Nota: il n'est pas demandé au Consultant de mener une analyse détaillée complète selon le guide de l'IHA – cela fera l'objet d'une prestation de services distincte. Le Consultant devra toutefois inclure dans l'EIES les éléments de description et d'analyse du changement climatique nécessaire à la compréhension et à l'analyse des risques environnementaux et sociaux liés au Projet).
 - Les champs électro-magnétiques.
 - Les pollutions lumineuses.
 - Les risques liés à une rupture de barrage, incluant un modèle simplifié de rupture de barrage (modèle 1-D en régime transitoire, sur la base des données

topographiques et morphologiques de la vallée du Sébou disponibles publiquement).

12.3.7 | Analyse des impacts environnementaux

Sur la base des résultats des tâches 1 et 2, de l'étude de cadrage, de la description du Projet, de l'analyse de l'état initial et de l'analyse des impacts physiques du Projet, le Consultant procédera à une analyse des impacts environnementaux et à la définition de mesures d'atténuation (suivant la hiérarchie d'atténuation), incluant:

- Une définition de la zone d'influence environnementale du Projet.
- Une analyse des impacts environnementaux du Projet et la définition des mesures d'atténuation nécessaires durant les phases de construction et d'exploitation de la STEP, de la ligne de transmission et de toutes les infrastructures du Projet, en distinguant les infrastructures associées, sur:
 - Les risques de dégradation diffuse de l'environnement du Projet.
 - Les habitats naturels tels que définis par la BEI et la SFI.
 - Les caractéristiques prioritaires de la biodiversité telles que définies par la BERD.
 - Les espèces et habitats nécessitant une analyse d'habitat critique (y compris ces analyses d'habitats critiques).
 - Les services écosystémiques prioritaires.
 - Les mesures d'atténuation proposées devront montrer l'application de la hiérarchie d'atténuation et devront inclure une vérification de leur additionnalité, en portant une attention particulière à ce que les mesures ne viennent pas en remplacement ou en doublon d'actions existantes ou prévues. Les stratégies de gain net ou d'absence de perte nette de biodiversité exigées par les bailleurs pour les espèces et habitats présentant des enjeux de conservation (caractéristiques prioritaires de la biodiversité, habitats naturels, espèces et habitats répondants aux critères "habitat critique" potentiellement négativement affectés par le Projet) devront être décrites, avec des indicateurs si possible quantitatifs d'atteinte des objectifs.
 - Un plan d'action biodiversité incluant:
 - Un récapitulatif des mesures d'atténuation proposées.
 - Les responsabilités pour la mise en œuvre de chaque mesure.
 - Un calendrier de mise en œuvre (relativement au calendrier du Projet).
 - Une estimation des coûts et une budgétisation par année.
 - Les hypothèses, risques et contraintes éventuels.
 - Les mesures et fréquence de suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation.
 - Les seuils qualitatifs ou quantitatifs et les objectifs temporels permettant de confirmer l'absence de perte nette par espèce ou taxon cible, ou au contraire indiquant l'insuffisance des mesures d'atténuation et la nécessité de mettre en œuvre des mesures correctives.

Il n'est a priori pas jugé nécessaire de présenter ce chapitre dans un Plan d'Action Biodiversité distinct de l'EIES.

Le Consultant devra documenter le fait les mesures d'atténuation prévues suite à l'analyse des impacts environnementaux ont été discutées avec les parties prenantes pertinentes avant que les consultations publiques prévues à la fin du processus d'EIES ne soient menées.

12.3.8 | Analyse des impacts sociaux

Sur la base des résultats des tâches 1 et 2, de l'étude de cadrage, de la description du Projet et de l'analyse des impacts physiques du Projet, le Consultant procédera à une analyse des impacts sociaux et à la définition de mesures d'atténuation (suivant la hiérarchie d'atténuation), incluant:

- Une définition de la zone d'influence sociale du Projet.
- Une analyse des impacts sociaux du Projet et la définition des mesures d'atténuation nécessaires durant les phases de construction et d'exploitation de la STEP, de la ligne de transmission et de toutes les infrastructures du Projet, en distinguant les infrastructures associées, en lien avec :
 - Les nuisances causées par le Projet (émissions, rejets et trafic) notamment sur les sites sensibles identifiés dans l'état initial social.
 - Les impacts visuels potentiels du Projet (et en particulier de la ligne) sur des sites touristiques, culturels, cultuels, historiques ou archéologiques.
 - Les impacts potentiels du Projet sur des objets archéologiques, incluant une revue de la sensibilité de la zone d'influence du Projet, et des types de trouvailles susceptibles d'être effectuées.
 - Les risques et opportunités en termes d'activités socio-économiques dans la zone d'influence du Projet, à court et à long terme.
 - L'acquisition des terres et les pertes de moyens de subsistance (un Cadre d'Acquisition des Terres et de Restauration des Moyens de Subsistance sera présenté sous la forme d'un document distinct).
 - Les risques pour la santé et la sécurité des communautés et des travailleurs.
 - L'hébergement des travailleurs extérieurs à la zone du Projet et leurs relations avec les communautés locales.
 - Les opportunités et impacts liés à l'emploi local et à l'afflux de travailleurs.
 - La chaîne d'approvisionnement du Projet et les problèmes ou risques sociaux correspondants, notamment en lien avec l'emploi informel ou illégal.
 - Les risques et opportunités spécifiques aux femmes et aux personnes vulnérables. Déterminer notamment si le Projet aura des effets disproportionnés sur un groupe de personnes en raison de leur sexe, âge, appartenance ethnique, handicap, statut socio-économique et / ou autres caractéristiques personnelles et identifier toutes opportunités pour répondre spécifiquement à leurs besoins. préoccupations afin de leur permettre de tirer parti des activités du Projet.
 - Les mesures de gestion des situations d'urgence.
 - L'engagement des parties prenantes et l'acceptabilité du Projet (un Plan d'Engagement des Parties Prenantes sera présenté sous la forme d'un document distinct).
- L'EIES renverra vers le Cadre d'Acquisition des Terres et de Restauration des Moyens de Subsistance pour toutes les questions traitées dans ce document.

Le Consultant devra documenter le fait les mesures d'atténuation ou de compensation prévues suite à l'analyse des impacts sociaux ont été discutées avec les parties prenantes pertinentes avant que les consultations publiques prévues à la fin du processus d'EIES ne soient menées.

12.3.9 | Analyse des impacts cumulatifs

Le Consultant produira une analyse des impacts cumulatifs avec les autres projets ou programmes connus ou prévus dans la zone d'influence du Projet, , notamment avec les projets d'aménagement sur le Sébou, et avec les autres projets de ligne électrique.

12.3.10 | Plan de gestion et de suivi environnemental et social (PGES)

Le Consultant préparera un programme de mise en œuvre des mesures d'atténuation, de surveillance et de suivi du Projet ainsi que les actions envisagées en matière de formation, de communication et de gestion en vue d'assurer l'exécution, l'exploitation et le développement conformément aux prescriptions techniques et aux exigences environnementales.

Le PGES décrira l'organisation prévue et les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de l'EIES, et récapitulera les mesures d'atténuation décrites dans l'EIES. Les mesures du PGES devront être numérotées, clairement définies, indiquer un délai d'exécution et la responsabilité de leur mise en œuvre doit être clairement spécifiée (ONEE ou entreprise de travaux...). En outre, chaque action devra contenir une description des critères qui seront utilisés pour déterminer que l'action a été mise en œuvre de façon satisfaisante.

12.3.11 | Résumé non-technique de l'EIES[[]]

Le Consultant préparera un résumé des informations et des principaux résultats de l'EIES. Ce résumé sera destiné au public et devra donc être rédigé dans un langage compréhensible par une majorité.

13 | TÂCHE 4: CADRE D'ACQUISITION DES TERRES ET DE RESTAURATION DES MOYENS DE SUBSISTANCE

Sur la base d'un examen des besoins d'acquisition de terres temporaires et permanents pour le Projet ainsi que des risques de perte de moyens de subsistance, le Consultant préparera un **Cadre d'Acquisition des Terres et de Restauration des Moyens de Subsistance (CATR)**.

Le CATR tiendra compte des activités saisonnières ou permanentes, et des activités formelles ou informelles.

Le CATR sera structuré et organisé de façon à:

- assurer la conformité du Projet avec les Exigences Applicables, et
- permettre une mise en œuvre (i) efficace des mesures nécessaires à la conformité avec les exigences des bailleurs, (ii) cohérente avec les procédures exigées par la législation Marocaine.

Le CATR suivra les recommandations et bonnes pratiques du guide de bonnes pratiques sur la réinstallation de la BERD et comprendra notamment:

- Introduction
 - Objet du cadre
 - Description du processus de préparation et d’approbation des plans de réinstallation
 - Explication des raisons pour lesquelles un plan de réinstallation ne peut pas être préparé à ce stade
- Description du Projet et de ses impacts sur les terres et les moyens de subsistance
 - Brève description du Projet
 - Description des composantes qui nécessiteront / pourraient nécessiter une acquisition de terres ou des pertes de moyens de subsistance, à toutes les phases du Projet.
- Cadre juridique
 - Cadre juridique national (expropriation, régime foncier) et fourniture d'assistance à la réinstallation / restauration des moyens d'existence
 - Exigences liées aux politiques des Bailleurs
 - Analyse des écarts entre la législation nationale et les exigences des Bailleurs
 - Mesures visant à combler les écarts éventuels.
- Personnes et biens affectés
 - Description, le cas échéant, des procédures déjà engagées, évaluation de leur écart éventuel avec les Exigences Applicables, et définition des mesures complémentaires ou correctives nécessaires pour atteindre la conformité avec les Exigences Applicables:
 - Expropriations
 - Règlements négociés achevés ou en cours
 - Description des déplacements de population estimés restant à engager et des catégories probables de personnes concernées, dans la mesure du possible au moment de l’élaboration du cadre. Le Consultant résumera le nombre projeté de personnes / ménages, propriétés résidentielles, entreprises, terres agricoles, personnes / groupes vulnérables, etc. qui seront susceptibles d’être affectés par le Projet, en décrivant les hypothèses faites.
- Principaux principes d'indemnisation et d'assistance:
 - Principes clés d'indemnisation, de réinstallation et de rétablissement des moyens de subsistance
- Principes d'éligibilité.
- Matrice des droits, décrivant les principaux droits des personnes affectées.
- Compensation et assistance
 - Méthodes d'évaluation des actifs concernés
 - Principes et processus de mise en œuvre
- Arrangements organisationnels: rôles et responsabilités.
- Calendrier pour la préparation des plans de réinstallation / restauration des moyens de subsistance et la libération des terrains avant travaux pour les différentes composantes du Projet.
- Divulgaration d'informations et consultations
 - Description des activités d’engagement des parties prenantes entreprises dans le cadre de l’élaboration du cadre.

- Description des mécanismes d'engagement des parties prenantes nécessaires tout au long du processus de planification, de mise en œuvre et de suivi.
- Mécanisme de règlement des griefs
- Suivi et reporting
 - Objectifs et indicateurs
 - Principes généraux de reporting
- Coûts de mise en œuvre
 - Dispositions pour financer la réinstallation (quelle source financera quelle composante)
 - Budget estimé

Il est important de noter que l'ONEE/Banche Electricité, privilège la mobilisation des terrains par voie d'amiable et ne fait recours à l'expropriation qu'en cas de contraintes liées à la nature du foncier.

14 | TÂCHE 5: VALIDATION DE L'ETUDE D'IMPACT PAR LES AUTORITES MAROCAINES

Le Consultant sera en charge de la de la procédure de soumission pour validation de l'EIES par les autorités marocaine compétentes (Comité National des Etudes d'Impact sur l'Environnement - CNEI) conformément à la loi 12-03 sur les études d'impact.

Le Consultant mènera toutes les démarches auprès du Comité National des Etudes d'Impact sur l'Environnement et lors du déroulement de l'enquête publique relative au projet pour l'obtention du Certificat d'Acceptabilité Environnementale du projet.

Le Consultant devra s'occuper de ces diverses démarches et devra établir et fournir tous les documents, plans et notes de synthèse requis pendant les démarches de l'acceptabilité environnementale et les consultations publiques du Projet. Il pourra faire appel à l'accompagnement de l'ONEE au cours de ces démarches en cas de besoin.

15 | TÂCHE 6: DOCUMENTS DE SUPPORT

15.1 | PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP)

Le Consultant examinera l'approche de l'ONEE en matière d'engagement des parties prenantes pour les projets neufs, et analysera les résultats des activités de participation antérieures menées dans le cadre du Projet. Le Consultant préparera ensuite un **PEPP** pour assurer la conformité du Projet aux exigences applicables.

La portée et le niveau de détail du PEPP seront adaptés aux besoins du Projet. Le PEPP inclura des mesures appropriées pour assurer la divulgation transparente des informations et des résultats des analyses environnementales et sociales du Projet, ainsi que des informations utiles sur les personnes affectées par le Projet. Dans ce but, le PEPP doit couvrir la divulgation formelle de l'EIES requise par les politiques des Bailleurs, ainsi que toutes les activités d'engagement requises tout au long de la préparation et de la construction du Projet. La phase d'exploitation

sera également abordée, mais le PEPP devra inclure un engagement à examiner et à mettre à jour le PEPP avant le début de cette phase d'exploitation.

Le plan d'engagement des parties prenantes devra:

- Décrire brièvement le site du Projet et les zones soumises à l'impact (par exemple, la liste des communautés).
- Décrire ce que le Projet est légalement tenu de faire en matière de divulgation et de consultation, et décrire les obligations au titre des politiques des Bailleurs.
- Identifier toutes les parties prenantes pertinentes, la nature des informations à leur divulguer, les outils et médias adaptés pour cette divulgation, et la fréquence / période pertinente.
- Identifier tous les groupes spécifiques qui pourraient être considérés comme vulnérables ou nécessitant davantage de soutien dans le processus de consultation, par exemple. en raison de leur niveau d'alphabétisation, de leur sexe, de leur niveau socio-économique, de leur origine ethnique, de leur maîtrise des langues utilisées ou de leur emplacement (par exemple, la proximité du Projet avec l'école, l'hôpital, etc.). Pour chaque groupe identifié, le PEPP décrira les modes de communication adaptés.
- Décrire toute activité de consultation et de divulgation antérieures.
- Décrire les interactions et les consultations avec les parties prenantes au cours de la préparation de l'EIES et du CATR, de façon à démontrer que les mesures d'atténuation ou de compensation prévues dans ces documents ont été discutées avec les parties prenantes potentiellement affectées avant que les consultations publiques officielles ne soient menées.
- Décrire toute activité de consultation et de divulgation prévue:
 - Définir quels documents seront publiés, selon quel calendrier, et dans quelle(s) langue(s).
 - Définir où les documents seront disponibles (adresses physique et en ligne).
 - Définir comment les personnes seront informées de la disponibilité des documents.
 - Indiquer les dates de début et de fin des consultations formelles requises au titre des Exigences Applicables.
 - Fournir un tableau ou une liste de réunions, d'activités ou toute autre opportunité pour les parties prenantes de poser des questions ou fournir des commentaires. Si les lieux / dates ne sont pas encore connus, indiquer comment les personnes seront informées.
- Définir les responsabilités pour la mise en œuvre du PEPP.
- Indiquer à qui / où les commentaires doivent être envoyés, comment ils seront traités et comment les parties prenantes seront informées des résultats.
- Définir comment les griefs seront traités (décrire le mécanisme de gestion des griefs)
- Définir les activités de suivi et de rendu pour le processus d'engagement des parties prenantes.

15.2 | PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PAES)

Le Consultant élaborera un **PAES** récapitulant l'ensemble des actions nécessaires pour assurer la conformité du Projet avec les Exigences Applicables, au cours de ses phases de préparation, de construction et d'exploitation. Les actions identifiées doivent être numérotées, clairement définies, indiquer un délai d'exécution (avec une référence spécifique aux actions devant être terminées avant la clôture financière, le cas échéant) et la responsabilité de leur mise en œuvre doit être clairement spécifiée. En outre, chaque action doit contenir une description des critères qui seront utilisés pour déterminer que l'action a été mise en œuvre de façon satisfaisante.

Un modèle de PAES est fourni à l'**Annexe 1**.

15.3 | RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE (RNT)

Le Consultant préparera un **RNT** de la documentation environnementale et sociale du Projet (EIES, CATR, PEPP) concis sous la forme d'un document séparé. Le RNT sera rédigé dans un langage non technique et le Consultant veillera à ce que le RNT confirme clairement que le Projet est structuré de façon à être conforme avec les Exigences Applicables.

Le RNT inclura un contact auprès de l'ONEE pour toute partie prenante ayant des questions relatives au Projet.

15.4 | FINALISATION DE LA DOCUMENTATION E&S

Après que ceux-ci aient été revus par l'ONEE et les Bailleurs, le Consultant finalisera les documents préparés (EIES, CATR, PEPP, PAES et RNT), en vue (i) de leur divulgation formelle telle que prévue par les politiques des Bailleurs et (ii) des consultations publiques. Les documents seront traduits dans les langues suivantes (pour les versions finales):

- L'EIES, en Français et en Arabe;
- Le CATR, en Français et en Arabe;
- Le PEPP, en Français et en Arabe;
- Le PAES, en Français, en Arabe et en Anglais;
- Le RNT, en Français, en Arabe et en Anglais;

Le Consultant supportera le coût des traductions nécessaires.

15.5 | CONSULTATION PUBLIQUE

Le Consultant mettra en œuvre la consultation publique des parties prenantes sur la documentation E&S finalisée, conformément aux Exigences Applicables et selon l'approche qui aura été décrite dans le PEPP. Cette consultation publique sera menée durant la période de divulgation formelle prévue par les politiques des Bailleurs. Les consultations publiques relatives au Projet seront réalisées dans les différentes communes concernées par le Projet.

Le Consultant préparera les documents et mobilisera les experts nécessaires à cette consultation. L'ONEE facilitera la mise à disposition sans frais pour le Consultant de lieux pour les rencontres et présentation avec les populations, ainsi que pour la divulgation des versions "papier" de la

documentation E&S. Le Consultant imprimera les copies nécessaires. Les sites web de l'ONEE et des Bailleurs seront utilisés pour la divulgation des informations sous format électronique.

L'EIES et le CATR seront, le cas échéant, amendés sur la base de cette consultation publique, avant d'être soumis à l'approbation des autorités compétentes Marocaines en vue de l'obtention du permis environnemental.

A l'issu de cette consultation publique, le Consultant préparera un Compte-Rendu de Consultation Publique incluant:

- Une description des activités menées pendant la consultation publique.
- Un registre des questions posées et des réponses apportées.
- Une description des éventuelles retombées médiatiques (articles de journaux, articles sur le web...).
- Un résumé des amendements faits à l'EIES et/ou au CATR pour prendre en compte les commentaires et contributions des parties prenantes consultées.

16 | MISE EN ŒUVRE

Le Consultant rendra compte de tous les aspects de la mission aux bailleurs et à l'ONEE. Cela inclura l'envoi mensuel d'un email indiquant l'avancement des activités et confirmant le respect des délais.

L'ONEE fournira au Consultant un accès à toutes les informations pertinentes, celles-ci étant disponibles en Arabe, en Français ou en Anglais. Le Consultant supportera le coût des traductions éventuellement nécessaires.

La langue de travail lors de la mise en œuvre sera le Français.

La mise en œuvre se fera de manière phasée :

- Phase 1 : Réalisation des enquêtes terrain de Biodiversité lors de la période du printemps 2020
- Phase 2 : Réalisation des autres volets de l'Etude d'Impact. Cette phase 2 sera composée de :
 - Phase 2a :Phase de description de l'état initial environnemental et social de la zone d'étude du projet (projet STEP, accès et lignes d'évacuation). Cette phase couvrira les différentes variantes du Project et permettra d'alimenter l'analyse multicritères réalisée dans le cadre de l'étude technique afin de sélectionner une des variantes ;
 - Phase 2b : Phase de description du projet retenu et de ses impacts. Cette phase inclut la description du projet (variante retenue), définition des impacts potentiels du projet et établissement des mesures de d'élimination et/ou de réduction et/ou de compensation, élaboration du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) visant à lutter contre les impacts négatifs du projet en phase de construction et en phase d'exploitation.

17 | SYNTHÈSE DES LIVRABLES

Les livrables qui seront soumis par le Consultant seront soumis à la revue des bailleurs, puis de l'ONEE.

Phase 1 :

Livable	Calendrier	Langue
Rapport d'état initial de Biodiversité – Saison Printemps 2020 - version soumises à la revue des Bailleurs puis de l'ONEE	Trois semaines après la visite de terrain	Français
Rapport d'état initial de Biodiversité – Saison Printemps 2020 – version finale	15 jours après réception des commentaires des bailleurs et de l'ONEE successivement	Français

Phase 2 :

Livable	Calendrier	Langue
Rapport initial	Trois semaines après la visite de terrain initiale	Français
Email d'avancement des activités	Mensuel	Français
<i>Phase 2a</i>		
Note d'optimisation sur les variantes d'un point de vue E&S (pour alimenter les études techniques et contribuer au choix de la variante à retenir pour le projet)	Trois semaines après les visites de terrain	Français et Anglais
<i>Phase 2b</i>		
CATR et PEPP – versions soumises à la revue des Bailleurs puis de l'ONEE	Deux mois après la fin des enquêtes de terrain sociales	Français
EIES, PAES et RNT – versions soumises à la revue Bailleurs puis de l'ONEE	Deux mois après la fin des enquêtes de terrain biodiversité	Français

EIES, CATR, PEPP, PAES et RNT – versions pour consultation publique	15 jours après réception des commentaires des bailleurs et de l'ONEE successivement	Français et Arabe (et Anglais pour PAES et RNT)
Compte-Rendu de Consultations Publiques	7 jours après la fin de la période de divulgation formelle	Français et Arabe
EIES, CATR finalisés	15 jours après la fin de la période de divulgation formelle	Français et Arabe

18 | OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

L'offre soumise par le Consultant doit contenir:

- Méthodologie et approche de la mission.
- Expérience du consultant dans:
 - le secteur de l'hydroélectricité
 - la zone géographique du Projet et plus particulièrement au Maroc
 - la préparation d'études d'impact environnemental et social répondant aux Exigences Applicables.
 - la préparation de cadre d'acquisition des terres et de restauration des moyens de subsistance répondant aux Exigences Applicables.
- Les CV des principaux experts de la mission et leur expérience pertinente (pas plus de 4 pages par CV), notamment:
 - Chef de projet, avec plus de 15 ans d'expérience de la mise en œuvre d'EIES et de CATR répondant aux exigences des Bailleurs, ayant comme chef de projet une expérience préalable des aménagements hydroélectriques et du Maroc.
 - Environnementaliste familier de la législation environnementale Marocaine et notamment des procédures d'EIE.
 - Experts sociaux ayants plus de 10 ans d'expérience, couvrant les spécialités suivantes:
 - Droit foncier et procédures d'acquisition des terres selon la législation Marocaine
 - Procédures d'acquisition des terres et de restauration des revenus selon les exigences des Bailleurs
 - Genre
 - Vulnérabilités
 - Engagement des parties prenantes
 - Consultation publique
 - Socio-économie des zones rurales du Maroc

- Experts en biodiversité ayants plus de 10 ans d'expérience, couvrant les spécialités suivantes:
 - flore terrestre
 - flore aquatique
 - oiseaux
 - reptiles et amphibiens
 - chiroptères
 - insectes
 - poisson
 - invertébrés aquatiques.
- Expert en hydraulique ayants plus de 10 ans d'expérience en hydrologie, modélisation et hydrodynamique sédimentaire;
- Spécialiste en santé et sécurité;
- Proposition financière identifiant les taux de rémunération journaliers des experts et le nombre total de jours de la mission, ainsi que tous les frais.

La proposition financière doit identifier de manière distincte les couts pour la phase 1 et ceux pour la phase 2.

Il est en effet possible que la phase 1 soit lancée avant la phase 2, afin de s'assurer que la saison printanière 2020 fait l'objet des études terrain de biodiversité. La date de lancement de la phase 2 est dépendante de l'avancement global du projet.

L'offre doit être soumise en langue anglaise, accompagnée d'un résumé en français.

ANNEXE 1

MODÈLE DE PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

No.	Action	Environmental & Social Risks (Liability/Benefits)	Requirement (Legislative, EBRD PR, Best Practice)	Resources, Investment Needs, Responsibility	Timetable	Target and Evaluation Criteria for Successful Implementation	Status
PR1	Assessment and Management of Environmental and Social Impacts and Issues						
1.1	Develop and implement an EMS	Optimisation of environmental management through a formalised system. Provide resources for training and monitoring of emissions	EBRD PR1 Voluntary and best practice	Own resources, external consultants Cost Assign responsibilities	20xx	Develop and implement an EMS Attain ISO 14001 or equivalent certification Annual EHS Report to the Bank	
PR2	Labour and Working Conditions						
2.1							
PR3	Resource Efficiency and Pollution Prevention and Control						
3.1							
PR4	Health and Safety						
4.1							
PR5	Land Acquisition, Involuntary Resettlement and Economic Displacement						
5.1							
PR6	Biodiversity and Living Natural Resources						

No.	Action	Environmental & Social Risks (Liability/Benefits)	Requirement (Legislative, EBRD PR, Best Practice)	Resources, Investment Needs, Responsibility	Timetable	Target and Evaluation Criteria for Successful Implementation	Status
6.1							
PR7	Indigenous People						
7.1							
PR8	Cultural Heritage						
8.1							
PR10	Information Disclosure and Stakeholder Engagement						
10.1							